

# Assistant Familial

## Accueillir des mineurs à son domicile

L'Assistant(e) Familial(e) est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

En cas de circonstances imposant une séparation entre parents et enfant, le fondement de la profession d'Assistant Familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

L'accueil peut être organisé au titre de la protection de l'enfance (articles L.421-1 et suivants du code de l'Action Sociale et des Familles et articles

L. 773-1 et suivants du code du travail) ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental après une vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

### Lieu d'exercice

À son domicile, en tant que salarié(e) d'un service de placement familial ou d'un service dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

**DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 3**  
Durée 18 à 24 mois

Formation continue - VAE

### ADMISSION

☎ 02 31 54 42 08

✉ [admission@irtsnormandiecaen.fr](mailto:admission@irtsnormandiecaen.fr)

### INFORMATION - ORIENTATION

☎ 02 31 54 42 05

✉ [blemore@irtsnormandiecaen.fr](mailto:blemore@irtsnormandiecaen.fr)

[www.irtsnormandiecaen.fr](http://www.irtsnormandiecaen.fr)



IRTS Normandie-Caen - 2 rue du campus - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex

Sur notre site... Réunions Information-Orientation

INFOS  
COLLECTIVES

Tous les mois

En présentiel ou en visio

Sans inscription

## ● PRÉREQUIS

Le candidat doit être en situation d'emploi d'Assistant Familial et avoir effectué le stage préparatoire à l'accueil d'enfant, d'une durée de 60 heures, organisé par l'employeur.

## ● INSCRIPTION

Nous contacter

## ● CALENDRIER

Nous contacter

## ● COÛT

Nous contacter

## Organisation de la formation

### Durée

Formation de 240 heures.

Le calendrier prend en compte les spécificités du métier d'Assistant Familial. Il prévoit une amplitude maximale allant de 18 à 24 mois ainsi qu'une programmation en dehors de toutes les vacances scolaires et des mercredis.

Les séquences de formation sont de deux jours consécutifs par mois ou 2 fois 2 jours consécutifs par mois.

### Lieu

IRTS Normandie-Caen à Hérouville Saint-Clair (14)

Selon les besoins, la formation peut être délocalisée.

### Contenu de la formation

Intégration progressive des savoirs théoriques dispensés, ainsi que la mise en commun des expériences diverses, afin que les assistants familiaux puissent revisiter leurs pratiques et à nouveau les élaborer.

La formation est organisée autour de 3 domaines de formations :

- **DF 1**: Accueillir et intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil (140 heures)
- **DF 2**: Accompagner l'éducation de l'enfant (60 heures)
- **DF 3**: Communiquer dans son contexte professionnel et dans son cadre institutionnel (40 heures)

### Orientations et moyens pédagogiques

L'article D.421-27 du CASF prévoit qu'un référent professionnel sera obligatoirement identifié dès le début du stage préparatoire à l'accueil de l'enfant. Pour les candidats qui ne seraient pas soumis à ce stage, il devra être désigné avant le début du parcours individualisé de formation.

Ce référent professionnel n'assure pas le suivi du placement du ou des enfant(s) confié(s) à l'assistant familial. Il a un rôle de coordination entre le service d'accueil familial, l'établissement ou le centre de formation et le candidat. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du candidat.

### Individualisation du parcours de formation

En début de formation, le candidat est accompagné pour élaborer son projet de formation au regard des attendus du diplôme.

En fin de formation, il l'est aussi pour en effectuer le bilan.

Un livret de formation retrace ce parcours, projet et bilan. Deux évaluations associant l'assistant familial, le référent professionnel et le référent pédagogique doivent être menées.

### Validation et certification

Au terme du parcours de formation, l'IRTS présente l'Assistant Familial au diplôme. Les épreuves sont organisées par la DREETS. Chaque bloc de compétences peut être validé séparément :

- **BC 1**: Entretien à partir du dossier constitué pendant la formation (réflexion portant sur le parcours personnel et professionnel et sur un ou des thèmes relatif(s) à l'accueil familial (45 minutes)
- **BC 2**: Étude de cas réalisée en centre d'examen. Résolution d'une situation éducative relative à l'accueil familial (2 heures)
- **BC 3**: Épreuve orale de communication portant sur l'environnement professionnel du candidat à partir du livret de formation (30 minutes)